

Nouvelle inscription

Pour pouvoir voter aux prochaines élections, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Qui peut être électeur ?

Il faut remplir les conditions suivantes :

- Avoir au moins 18 ans la veille du 1^{er} tour de scrutin
- Être français
(un citoyen européen qui vit en France peut [s'inscrire sur les listes complémentaires](#) mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes)
- Jouir de ses droits civils et politiques

Où s'inscrire ?

- Soit à la Mairie de votre domicile,
- Soit à la Mairie d'une commune dans laquelle vous êtes assujetti aux impôts locaux depuis au moins 5 ans,
- Soit à la Mairie de votre résidence si vous y résidez de manière effective et continue depuis au moins 6 mois,
- Soit à la Mairie de la commune où vous êtes assujetti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public.

Comment s'inscrire ?

En ligne

Il faut utiliser le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales et joindre la version numérisée des documents suivants :

- [Justificatif de domicile](#)
- Pièce d'identité *récente* prouvant votre nationalité française : passeport ou carte nationale d'identité (scannée recto verso)
Si vous êtes devenu français récemment et que vous n'avez pas encore de papiers français : pièce d'identité d'origine (passeport ou carte d'identité) *récente* + une preuve de la nationalité (décret de naturalisation par exemple)

Sur place

Vous devez fournir les documents suivants :

- Pièce d'identité *récente* prouvant votre nationalité française : passeport ou carte nationale d'identité
Si vous êtes devenu français récemment et n'avez pas encore de papiers français :

pièce d'identité d'origine (passeport ou carte d'identité) *récente* + une preuve de la nationalité (décret de naturalisation par exemple)

- [Justificatif de domicile](#)
- Formulaire Cerfa n°12669*01 de demande d'inscription (disponible en Mairie)

Par correspondance

Vous devez envoyer les documents suivants :

- Formulaire Cerfa n°12669*01 de demande d'inscription
- Photocopie d'une pièce d'identité *récente* prouvant votre nationalité française : passeport ou carte nationale d'identité (recto verso)
Si vous êtes devenu français récemment et que vous n'avez pas encore de papiers français : pièce d'identité d'origine *récente*) (passeport ou carte d'identité) + une preuve de la nationalité (décret de naturalisation par exemple)
- Photocopie d'un [justificatif de domicile](#)